



1. GRADE, METIER, EMPLOI

Grade	Infirmier
Emploi	Soignant
Métier	Infirmier
% temps	100%

2. AFFECTATION

Pôle	Pôle ADIS
Structure interne (CR - Code et Libellé)	CR 0153 Maison d’Accueil Spécialisée
Unité fonctionnelle (Code et Libellé)	2114- MAS

3. RATTACHEMENT HIERARCHIQUE ET FONCTIONNEL

L’infirmier est placé sous l’autorité hiérarchique de la Direction des Soins : Directeur des Soins, Cadre soignant-assistant du chef de Pôle, Cadre de Santé et sous l’autorité fonctionnelle du médecin responsable de pôle.

Conformément à la législation en vigueur :

- L’agent est soumis aux droits et obligations des fonctionnaires (Titre IV)
- L’agent est tenu au devoir de réserve et au secret professionnel
- L’agent ne doit pas consommer de produits illicites et de l’alcool sur les lieux et pendant les heures de travail

4. AMPLITUDE HORAIRE – HORAIRES – CYCLE

- Cycle de travail en 12h
- Amplitude horaire : 7h – 20h
- Horaires prédéfinis 07h15-19h15
- La présence et les horaires peuvent être modulables en fonction des nécessités de service et de l’organisation du pôle et d’actions ponctuelles programmées
- Les congés sont pris conformément à la note GTT annuelle et dans le respect de l’organisation du service
- En fonction des besoins et à la demande de l’encadrement, l’agent sera amené à effectuer des remplacements dans le pôle et si besoin dans l’institution

5. CARACTERISTIQUES DU LIEU D’EXERCICE

Le pôle Hospitalo-Universitaire Autisme et neuroDéveloppement et inclusion sociale est un pôle de recours à vocation régionale dédié à la prise en charge des troubles du neurodéveloppement associé à un trouble du développement intellectuel.

Son projet s’appuie sur 3 fondements :

- Le respect de l’autodétermination des usagers,
- La co-construction de leur projet avec leur tuteur, leurs proches et les professionnels du secteur médico-social afin d’accompagner au mieux la réussite de leur projet et leur inclusion sociale,
- La priorité donnée aux prises en charge ambulatoires, avec la réduction du recours à l’hospitalisation

**Principes du projet destinés à répondre aux besoins des usagers porteurs d’un trouble du neuro développement associé à une déficience intellectuelle et aux recommandations de bonnes pratiques :**

- Lisibilité et réactivité du dispositif favorisant l’accès aux soins à courte échéance ;
- Gradation des soins priorisant les prises en charge extrahospitalières, afin de limiter les institutionnalisations ;
- Décloisonnement, favorisant la fluidité des parcours ;
- Intensification du travail avec les partenaires (aidants, la médecine de ville, les structures médico-sociales...)

Principes généraux d’organisation :

- Demandes de prises en charges adressées au guichet unique du pôle
- Gradation des soins : priorités aux suivis sur le plateau ambulatoire, recours aux équipes mobiles lorsque les troubles sont plus intenses ou à une hospitalisation lorsqu’il s’avère nécessaire d’ajuster le traitement.
- Le recours aux équipes mobiles permet :
 - L’évaluation des comportements défis en milieu écologique
 - Une alternative à l’hospitalisation pour éviter les ruptures dans le parcours de soins

Nature des soins : réhabilitation psychosociale- psychoéducation et pair-aidance familiale

- Déploiement des outils de soins de la réhabilitation psychosociale sur tout le pôle,
- Psychoéducation et pair aidance : Adaptation du programme bref aux usagers pris en charge sur le pôle- Création d’un DU de pair-aidance familiale

Recherche et formation

- Enseignement dispensé par les professionnels du pôle sur les pratiques orientées vers la réhabilitation psychosociale, l’aide aux aidants, les maladies rares dans le cadre de la labellisation du Centre de Recherche des Maladies Rares d’origine génétique à expression psychiatrique (Génopsy).
- Poursuite et amplification de la recherche consacrée aux troubles du Neuro développement et à l’Autisme dans le cadre du Centre d’Excellence iMIND.

Le pôle Hospitalo-Universitaire ADIS comprend :

Un plateau ambulatoire avec :

- Une unité d’évaluation spécialisée pour les patients atteints de troubles du neurodéveloppement : consultation de génétique, de neurologie (EEG, EMG) et de neuro pédiatrie, d’algologie, préparation aux examens.
- Une unité dédiée à l’évaluation et à la prise en charge des comportements-défis
- Une unité d’accompagnement des familles : accompagnement individualisé, groupe multifamilial, programme de psychoéducation BREF-ADIS, LEO.
- Une équipe mobile : dédiée aux patients à partir de 6 ans : Interventions sur site (famille ou structure médicosociale) pour la gestion de situations de crise, la préparation en amont des hospitalisations, l’accompagnement post-hospitalisation, l’accompagnement des transitions (intégration en structure, transfert d’une structure à une autre), l’adaptation de l’environnement du patient...

Une unité d’hospitalisation :

Unité de recours à vocation régionale spécialisée de 10 lits pour la prise en charge d’usagers à partir de 16 ans présentant un comportement défis associé à une déficience intellectuelle, rendant impossible le maintien dans le milieu écologique du patient.

Une Maison d’Accueil Spécialisée :

La MAS Maurice BEAUJARD, qui dispose de 40 places, dédiée à la prise en charge de résidents souffrant de troubles du neuro-développement associés à un trouble du développement intellectuel.

**Un Service d’Education Spécialisée et de Soins à Domicile :**

Le Service d’Education Spécialisée et de Soins à Domicile « Les Passementiers » est une structure médico-sociale. Le SESSAD propose un accompagnement vers l’autonomie, à visée inclusive, construit sur la base d’évaluations pluri-professionnelles desquelles sont issus des objectifs ciblés et des moyens repérés prenant en compte les particularités des personnes avec un TSA.

La Maison d’Accueil Maurice BEAUJARD, est implantée sur le site du VINATIER. La structure dispose d’un agrément de 40 places pour accueillir des usagers à partir de l’âge de 20 ans sur notification délivrée par la MDMPH. L’hébergement est structuré autour de quatre unités de vie de 10 places. Elle fonctionne exclusivement en internat. Les personnes accueillies sont porteuses d’un trouble du neuro-développement associé à un trouble du développement intellectuel. La majorité d’entre eux n’a pas accès au langage verbal et nécessite des soins constants et l’aide d’une tierce personne pour effectuer les actes essentiels de la vie quotidienne.

6. DEFINITION GENERALE DE LA FONCTION

Au-delà des dispositions communes à tous les modes d’exercices et aux actes professionnels cités dans la réglementation, la fonction infirmière en Psychiatrie demande une adaptation permanente à chaque situation singulière. Le soignant doit élaborer en pluridisciplinarité un projet de soins individualisé, s’inscrivant dans un projet de vie.

La particularité de l’infirmier exerçant ses fonctions en Equipe mobile sur le pôle HU-ADIS est de faire preuve d’autonomie décisionnelle et organisationnelle avec l’appui du cadre de proximité et sous l’autorité fonctionnelle du médecin psychiatre. L’infirmier sera amené à collaborer étroitement avec les unités ambulatoires et d’hospitalisation, avec les structures intra et extrahospitalières intervenant dans le suivi des personnes relevant des compétences du pôle HU ADIS, ainsi qu’avec les acteurs de la filière médico-sociale, des représentants des usagers.

7. ACTIVITES PRINCIPALES

- L’infirmier s’inscrit et travaille en étroite collaboration dans une équipe pluri professionnelle
- L’infirmier réalise, dans le respect des règles professionnelles, des soins préventifs, curatifs ou palliatifs de nature technique, relationnelle, sensorielle, communicationnelle ou éducative en tenant compte de l’évolution des sciences et des techniques
- Son action vise à maintenir et promouvoir la santé et l’autonomie de la personne dans ses composantes psychique, physique, physiologique, sociale et culturelle
- Les soins infirmiers sont dispensés soit sur prescription médicale, soit dans le cadre du rôle propre
- L’infirmier participe également à des actions de formation, d’encadrement des étudiants, de prévention et d’éducation à la santé et de recherche en soins infirmiers

8. ACTIVITES SPECIFIQUES

- Contribue à l’élaboration et à la mise en oeuvre du projet de vie individualisé pour chaque résident en collaboration avec l’équipe pluridisciplinaire.
- Prend en compte la dimension éducative dans la prise en charge au quotidien
- Participe à des activités à visées éducatives, de loisirs, culturelles dans le but de maintenir les capacités d’autonomie



8. COMPETENCES ET QUALITES REQUISES

- Sens de l’observation et de l’analyse clinique
- Avoir une approche positive sur la gestion des comportements défis
- Etre sensibilisé aux soins sensoriels et à l’adaptation de sa communication
- Apprécier le travail en équipe pluri-professionnelle
- Pouvoir s’inscrire comme partenaire du soin dans différentes activités
- S’inscrire dans la polyvalence des actions
- Savoir-faire et savoir être dans la relation soignant-soigné
- Respect des projets de soins et des décisions
- Sens des responsabilités
- Qualités d’animation et de créativité
- Faire preuve d’autonomie, de disponibilité, de réactivité et d’adaptabilité
- Sens de la synthèse et de l’organisation
- Curiosité intellectuelle

9. DIPLOME REQUIS / EXPERIENCE PROFESSIONNELLE

- Diplôme d’état d’infirmier ou Diplôme d’infirmier de secteur psychiatrique
- Expérience souhaitée auprès de patients atteints de troubles psychiatriques, de troubles du Neurodéveloppement et / ou de trouble du développement intellectuel
- Capacité de réflexion
- Capacité à contenir l’angoisse, l’anxiété, l’agitation
- Capacité à s’inscrire activement dans les différents projets (patients, unité, pôle, institution)
- Capacité d’auto-évaluation et de réajustement de sa pratique

9.1 Connaissances spécifiques attendues

- Capacités d’analyse et d’élaboration théorique à partir de l’observation des comportements et de l’écoute du patient et de son entourage
- Connaissance des règles d’ergonomie et de manutention des patients
- Connaissance de la législation sur les hospitalisations en psychiatrie
- Connaissance et respect du secret professionnel
- Connaissance et respect des règles et devoirs des agents de la fonction publique hospitalière
- Pratique de l’informatique

9.3 Autre

Permis de conduire B souhaité



Pôle Emetteur		
Pôle ADIS		
Modifications apportées par la nouvelle version		
Mise à jour		
Rédaction	Vérification	Validation
Anne DUCHAMP Cadre supérieure de santé	Fabrice MARTIN Cadre supérieur de santé	Pierre-Hubert DUCHARME Directeur des soins